

# NOUVEAUX STATUTS ET REGLEMENT APPROUVES PAR

L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27/04/2007

## RAPPEL DES PRINCIPALES MODIFICATIONS D'APPLICATION

### POUR LA SAISON 2007-2008

#### Au niveau des Statuts :

L'Assemblée générale annuelle aura lieu le dernier vendredi du mois d'avril ou le premier vendredi du mois de mai (art. 6)

(il n'y aura donc plus d'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de septembre)

A l'Assemblée générale, chaque club est représenté par un seul délégué qui dispose, en cas de vote d'une seule voix (art. 6)

(avant chaque équipe était représentée par un délégué qui disposait d'une voix)

#### Au niveau du Règlement :

Les formulaires d'inscription des équipes doivent parvenir au Secrétaire de la Section TT **pour le 15 août** au plus tard (art. 1.5)

(avant pour le 1<sup>er</sup> vendredi de septembre au plus tard)

**Suppression** de la notion de "**joueur d'appoint**" : tous les joueurs sont considérés comme "effectifs", ce qui ne posera plus aucun problème lors de l'alignement des joueurs

Une **rencontre** de championnat se joue **sur un total de 12 points** : 1 point par simple gagné et 3 points pour le double gagné (art. 2.4)

Inscription d'un nouveau joueur en cours de championnat (art. 1.6) :

- au 1<sup>er</sup> tour, son classement ne peut être supérieur à celui du 1<sup>er</sup> joueur,
- au 2<sup>ème</sup> tour, son classement ne peut être supérieur à celui du 3<sup>ème</sup> joueur

Toute réclamation doit être introduite auprès du Secrétaire dans les 8 jours suivant la publication des résultats des matchs dans le B.O.

Toute plainte pour fraude ou comportement antisportif doit être introduit auprès du Secrétaire, au plus tard dans les 8 jours qui suivent la rencontre (art. 2.12)

Le système de cautionnement de 6,20 € par équipe n'existe plus et sera déduit du compte de chaque équipe lors de la remise des calendriers fin septembre 2007.